



AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire qui aura lieu le **LUNDI 12 FÉVRIER 2024** à 19 h, au 208, rang 6, Saint-Rosaire, Qc G0Z 1K0, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Demande de dérogation mineure de :

- M. Philippe Goulet-Thiboutot, 38, rue Lafrenière, St-Rosaire, Qc. G0Z 1K0. Ayant pour effet de régulariser la marge de recul latérale de 2.73 mètres pour une différence de 27 cm, que la réglementation des dispositions particulières pour l'implantation d'une construction de piscine creusée stipule à 3 mètres.

Tout intéressé pourra lors de ladite séance se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

FAIT ET DONNÉ À ST-ROSAIRE, CE 25^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024.

Sonia Patterson,
Greffière adjointe